



GROUPE 3 INSECTICIDE

Insecticide decis® en suspension concentrée

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS
LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 20078 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : deltaméthrine....50 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0009% et du 2-méthyl-4-
isothiazolin-3-one à 0,0003% ou du propylparabène à 0,08% à titre d'agents de
conservation

DANGER POISON

RINCER TROIS FOIS

IRRITANT SÉVÈRE POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3
1-888-283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. L'Insecticide decis en suspension concentrée est un sensibilisant cutané. Éviter le contact. Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.

Vêtements et équipement protecteurs : Mettre des vêtements protecteurs tels que combinaison, chemise à manches longues, gants et tablier résistant aux produits chimiques, équipement de protection des yeux (lunettes ou masque) et respirateur durant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage. Les travailleurs doivent porter un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides lors du mélange, du remplissage et de l'application de deltaméthrine à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique. Chaque jour, enlever les vêtements contaminés et les laver, séparément de l'autre linge à laver, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. **NE PAS** manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** mettre des gants durant les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. **NE PAS METTRE DE GANTS DE CUIR OU DE TISSU.** Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, et se laver les mains à fond avant de manger, de fumer ou de boire.

Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **EN CAS D'INGESTION,** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration

artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Ce produit contient de l'antigel. Le traitement de l'empoisonnement doit être symptomatique et de soutien. En cas d'ingestion du produit, faire un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration dans les poumons.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE POUR LES ABEILLES. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Tenir à l'écart du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur. Ce produit **NE PEUT PAS** être entreposé en deçà du point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION:

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à Bayer CropScience ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

Insecticide decis® en suspension concentrée

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS
LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 20078 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : deltaméthrine....50 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0009% et du 2-méthyl-4-
isothiazolin-3-one à 0,0003% ou du propylparabène à 0,08% à titre d'agents de
conservation.

DANGER POISON

RINCER TROIS FOIS

IRRITANT SÉVÈRE POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3
1-888-283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).
decis® est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

Insecticide decis® en suspension concentrée

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
Précautions, vêtements et équipement protecteurs	2
Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
Précautions et renseignements environnementaux	4
Entreposage	5
Élimination	6
MODE D'EMPLOI	
Directives d'application et précautions	7
Cultures, insectes, doses et période d'application	8
Instructions de mélange	9
Recommandations sur la gestion de la résistance	10
Alimentation du bétail et délais d'attente avant la récolte	8 et 11
Avis	12

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3
1-888-283-6847

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

Pour utilisation exclusive dans les Prairies et dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Pour supprimer sauterelles et altises seulement.

L'Insecticide **decis** en suspension concentrée n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes par contact et/ou ingestion.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. L'Insecticide **decis** en suspension concentrée est un sensibilisant cutané. Éviter le contact. Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.

Vêtements et équipement protecteurs :

- Mettre des vêtements protecteurs tels que combinaison, chemise à manches longues, gants et tablier résistant aux produits chimiques, équipement de protection des yeux (lunettes ou masque) et respirateur durant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage.
- Chaque jour, enlever les vêtements contaminés et les laver, séparément de l'autre linge à laver, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- **NE PAS** manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** mettre des gants durant les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. **NE PAS METTRE DE GANTS DE CUIR OU DE TISSU.** Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, et se laver les mains à fond avant de manger, de fumer ou de boire.
- Les travailleurs doivent porter un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides lors du mélange, du remplissage et de l'application de deltaméthrine à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique.
- Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils quant au traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle peut avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu l'instruction d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

Ce produit contient de l'antigel. Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Le traitement de l'empoisonnement doit être symptomatique et de soutien. En cas d'ingestion du produit, faire un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration dans les poumons.

Section 4 : Précautions et renseignements environnementaux

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE POUR LES ABEILLES. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour limiter le plus

possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Section 5: Entreposage

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Tenir à l'écart du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

Ce produit NE PEUT PAS être entreposé en deçà du point de congélation.

Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Entreposer dans le contenant d'origine.

Section 6 : ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à Bayer CropScience ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 7 : Directives d'application et précautions

INSTRUCTIONS D'APPLICATION:

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité (DS) de 12 heures ne soit écoulé.

NE PAS appliquer par brumisation ou nébulisation (automatisée ou manuelle) ni par pulvérisation pneumatique.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement d'eau d'irrigation et d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles à la rubrique Précautions environnementales.

Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme complet sur toute la surface de la plante et ainsi obtenir une suppression optimale des insectes. Une plus grande quantité d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé.

Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats.

Utiliser des tamis de circuits et des filtres de 50 mailles ou moins.

L'Insecticide decis en suspension concentrée peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8

km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Une buse à induction d'air à faible dérive doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). **NE PAS** appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50% et si la température est supérieure à 20 °C. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

L'Insecticide decisi en suspension concentrée peut être appliqué par avion sur le blé, l'orge, l'avoine, le lin, le canola (colza, y compris le canola tolérant les triazines), la moutarde, les lentilles, les parcours et les pâturages.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES PRÉVALENT, OU DURANT LES PÉRIODES DE GRANDE CHALEUR (plus de 25°C) car le degré de suppression sera réduit. On obtiendra les meilleurs résultats en appliquant l'insecticide décis en suspension concentrée durant les périodes plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).
UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

Zones tampons :

AUCUNE zone tampon N'EST REQUISE pour les traitements localisés effectués à l'aide d'équipement manuel.

Il faut respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et la rive la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs, milieux humides) et des habitats marins ou estuariens sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :			
		habitats d'eau douce		habitats terrestres	
		moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Canola (y compris celui tolérant les triazines), colza, moutarde, orge, lin avoine blé, lentille, parcours naturels, pâturages.	1	1	0	
Application aérienne	Blé, orge, avoine, lin, lentille, pâturages, parcours naturels. (2 x 6 g p.a../ha)	Voilure fixe	25	10	0
		Voilure tournante	20	10	0
	Canola (y compris celui tolérant les triazines), colza, moutarde (1 x 7.5 g p.a../ha)	Voilure fixe	15	10	1
		Voilure tournante	10	5	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les

produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons pour l'application de ce produit effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur sur le site Web de l'ARLA.

MÉLANGES EN CUVE

L'Insecticide decis en suspension concentrée peut être mélangé en cuve avec Puma¹²⁰ Super pour la suppression des sauterelles et des graminées annuelles ou avec Puma¹²⁰ Super et Bucril M pour la suppression des sauterelles et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR SEULEMENT (voir la liste des mauvaises herbes sensibles sur l'étiquette de chaque herbicide). Le cultivar de blé dur « Plenty » peut supporter un degré élevé de dommages suite à une application de l'Insecticide decis en suspension concentrée avec Puma¹²⁰ Super et Bucril M. Lire attentivement chaque étiquette pour connaître le mode d'emploi approprié.

Lorsqu'on utilise des mélanges en cuve, il faut consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans ce mélange en cuve.

Section 8 : Cultures, insectes, doses, périodes d'application

CULTURE INSECTES		RATIONS	DOSE
Canola (colza, y compris celui tolérant les triazines), moutarde	Altises	TERRESTRE Appliquer une fois par année en présence des insectes. L'Insecticide decis en suspension concentrée ne supprime que les insectes présents. L'application doit avoir lieu lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bordure de 15 mètres autour du champ.	100 à 150 mL/ha dans 110 litres/ha d'eau
	Altises	AÉRIENNE Appliquer une fois par année par voie aérienne, au besoin. Lire les directives particulières concernant l'application aérienne (section 7).	100 à 150 mL/ha dans 11 à 22 litres/ha d'eau
NE PAS appliquer sur les cultures voisines non homologuées. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.			
Parcours, pâturages ¹	Sauterelles	TERRESTRE Appliquer en présence de jeunes sauterelles ou de signes de dommages évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement	80 à 120 mL/ha dans 110 à 220 litres/ha d'eau

		des ailes. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de stades nymphaux avancés et à maturité est élevée et que la densité du couvert empêche la pénétration de la solution pulvérisée.	
	Sauterelles	AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les directives concernant l'application aérienne à la section 7 de l'étiquette. Prévoir une zone de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau (voir les précautions environnementales).	120 mL/ha dans 11 à 22 litres/ha d'eau
<p>NE PAS appliquer sur les cultures voisines non homologuées. NE PAS faire plus de deux applications aériennes par année. NE PAS appliquer l'Insecticide decis en suspension concentrée plus de 3 fois par année. Par exemple, 3 applications terrestres ou 2 terrestres /1 aérienne ou 2 aériennes/1 terrestre. ¹ En cas d'infestation grave, appliquer également en une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.</p>			
Blé, orge, avoine, lin et lentilles	Sauterelles	TERRESTRE Suivre les prévisions provinciales : Appliquer en présence de jeunes sauterelles ou de signes de dommages évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'application est faite avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bordure de 15 mètres de terrain non cultivé autour du champ. Pour obtenir la suppression par contact des jeunes sauterelles (stades nymphaux 2 à 4), utiliser la faible dose de l'Insecticide decis en suspension concentrée. La dose élevée (120 mL/ha) (4,2 oz liq./acre) offrira une suppression résiduelle jusqu'à 10 jours dans des conditions idéales. Le degré de suppression résiduelle dépendra des conditions environnementales et de la croissance de la plante. Une chaleur excessive ou une croissance rapide de la plante se traduira par une suppression résiduelle réduite.	80 à 120 mL/ha dans 110 à 220 litres/ha d'eau
		La dose élevée doit être utilisée lorsque les populations d'insectes aux stades nymphaux tardifs sont élevées et que le couvert est dense et empêche la pénétration.	
	Sauterelles	AÉRIENNE Lire les directives particulières concernant l'application aérienne (section 7).	80 à 120 mL/ha dans 11 à 22

		NE PAS faire d'application aérienne de l'Insecticide decis en suspension concentrée mélangé en cuve avec l'herbicide Buctril M et l'herbicide Puma ¹²⁰ Super sur le blé de printemps et le blé dur et sur l'orge de printemps.	litres/ha d'eau
NE PAS appliquer sur les cultures voisines non homologuées. NE PAS appliquer l'Insecticide decis en suspension concentrée plus de 3 fois par année. Par exemple, 3 applications terrestres ou 2 terrestres /1 aérienne ou 2 aériennes/1 terrestre. NE PAS faire plus de deux applications aériennes par année. L'intervalle minimum entre les applications est 5 jours. NE PAS appliquer sur l'avoine dans les 31 jours précédant la récolte. NE PAS appliquer sur le blé, l'orge et le lin dans les 40 jours précédant la récolte. NE PAS appliquer sur les LENTILLES dans les 30 jours précédant la récolte.			

ÉCHELLE DE DOSES : Lorsqu'une échelle de doses est indiquée dans le « Mode d'emploi », la dose la plus élevée doit être utilisée:

- lorsque le couvert de la culture est dense et que le feuillage empêche la pénétration de la solution pulvérisée;
- lorsque plusieurs stades de croissance des insectes sont visibles (par exemple stades nymphaux 1 à 5 de la sauterelle);
- lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

PÉRIODE D'APPLICATION : Pour une efficacité maximale, il est nécessaire de:

- maintenir la culture et le parasite sous observation afin de pouvoir pulvériser au bon moment;
- s'assurer que les insectes entrent en contact avec le produit durant l'épandage, surtout si le feuillage est très dense.
- à moins d'indications contraires, appliquer l'Insecticide **decis** en suspension concentrée dès l'apparition des insectes et répéter au besoin pour maintenir la suppression.

Suivre les recommandations provinciales

Section 9 : Instructions de mélange

Les volumes d'eau peuvent varier de considérablement, selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau utilisés varient de 11 à 220 litres à l'hectare. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est bien propre. Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau propre. Verser le produit tout en agitant. Verser le reste d'eau.

Section 10 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide **decis** en suspension concentrée fait partie du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et autres insecticides du Groupe 3. Les biotypes

résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, utiliser l'Insecticide **decis** en suspension concentrée en alternance avec ceux de groupes différents capables de supprimer les mêmes insectes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des insecticides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes de suppression chimiques.
- Inspecter les populations de parasites traitées afin de détecter toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

Section 11 : Alimentation du bétail et délais d'attente avant la récolte

Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Orge	40	Moutarde	7
Canola (colza)	7	Avoine	31
Lin	40	Blé	40

Section 12 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3
1-888-283-6847

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.